



PERSPECTIVES 2021

FISCALES AFRICAINES

Edition des PFA



Une publication de l'ATAF



**AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM**
**FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE**

Avis de droit d'auteur

Les droits d'auteur subsistent dans cette publication et dans chaque partie de celle-ci.

La présente publication ou toute partie de celle-ci ne peut être reproduite, transmise, transcrite, ou autrement stockée ou traduite dans une langue ou un langage informatique, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), une organisation internationale dotée d'un plein statut juridique et établi, aux termes de la Convention de Vienne sur le droit des traités, le 8 octobre 2012.

Toute reproduction ou adaptation non autorisée de cette publication constitue une violation du droit d'auteur et entraîne la responsabilité civile et pénale de son auteur.

Restrictions concernant l'utilisation

Les informations contenues dans cette publication constituent des informations privilégiées appartenant à l'ATAF, à tout pays membre de l'ATAF, et à ses filiales. Ces informations sont fournies à titre confidentiel, à condition qu'elles ne soient pas utilisées, sans l'autorisation écrite préalable d'ATAF, à d'autres fins que celles prévues.

Série: *Perspectives fiscales africaines de l'ATAF*



Perspectives fiscales africaines de l'ATAF

Renforcer la résilience aux chocs mondiaux dans l'administration fiscale

Secrétariat de l'ATAF

Postnet Suite 430

Private Bag 15, Menlo Park

Pretoria 0102

Afrique du Sud

Telephone: +27 12 451 8800

Courriel : research@ataftax.org; fmbuyamba@ataftax.org

www.ataftax.org

A PROPOS DE L'ATAF



Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) est une organisation qui a été créée par les autorités fiscales africaines en 2009, afin d'améliorer les performances des administrations fiscales en Afrique. Les administrations fiscales de 40 pays d'Afrique sont membres de l'ATAF, soit 74 % des administrations fiscales du continent, ce qui en fait le principal organe chargé des questions fiscales sur le continent. Deux pays, le Mali et la Somalie, sont les derniers à avoir rejoint l'organisation en 2020. L'ATAF est convaincu qu'une meilleure administration fiscale renforcera la croissance économique, augmentera la responsabilité de l'État envers ses citoyens et mobilisera plus efficacement les ressources intérieures. L'ATAF, qui en est à sa douzième année d'existence, s'est positionné comme la solution africaine pour améliorer la collecte des recettes, promouvoir le rôle de la fiscalité dans la gouvernance et le renforcement de l'État et faire entendre la voix du continent sur les questions fiscales internationales. Le secrétariat de l'ATAF exprime sa gratitude à tous les États membres pour leur soutien continu, les données et les ressources fournies qui sous-tendent les publications de l'ATAF. Le soutien des membres de l'ATAF, des partenaires de développement et des bailleurs de fonds joue également un rôle clé dans le succès du développement de l'ATAF en tant que plateforme importante pour l'Afrique sur les questions fiscales, avec un soutien technique et financier continu depuis sa création en 2009.

